

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 DÉCEMBRE 2012 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

12,274 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 35.

12,275 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

12,276 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 23.1 Service de sécurité incendie – Augmentation salariale
- 23.2 Service de sécurité incendie – Nomination d'un directeur adjoint
- 23.3 Entente loisir avec la Ville de Victoriaville

12-220 RÉSOLUTION NO 12-220 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

12,277 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2012.

12-221 **RÉSOLUTION NO 12-221**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2012 tel que présenté.

12,278 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12,279 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion de la Maison des jeunes qui fermera ses portes entre Noël et le Jour de l'An.

Elle souligne que la Maison des jeunes a fait un léger déficit mais qu'elle va être en mesure de combler le manque à gagner.

12,280 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Le rapport du service d'urbanisme a été expédié avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

12,281 COMPTES DU MOIS

12-222 **RÉSOLUTION NO 12-222**
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET SEIZE CENTS (290 973,16 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12,282 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

12,283 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

12-223 RÉSOLUTION NO 12-223 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le terme de la fonction de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska est d'une période d'un an;
- 2 Le 31 décembre 2012, Christian Côté aura occupé le poste de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska durant 1 an;
- 3 Il y a lieu de nommer un maire suppléant et délégué substitut à la MRC d'Arthabaska pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MAIRE SUPPLÉANT ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA.** Monsieur Christian Côté est nommé au poste de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska et à M. Christian Côté.

12,284 CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Nomination des représentants de la municipalité

12-224 RÉSOLUTION NO 12-224 CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU RÉPONDANT ET DE LA COORDONNATRICE À LA CRSBP

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le CRSBP demande annuellement une confirmation du répondant et de la coordonnatrice de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPONDANTE.** Le conseil municipal nomme madame Christiane Lampron, conseillère, à titre de répondante de la bibliothèque municipale auprès de la CRSBP.
- 2- **COORDONNATRICE.** Le conseil municipal confirme la nomination de madame Suzanne Boulet à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

12,285 RESSOURCES HUMAINES – Augmentation salariale des employés municipaux pour l'exercice 2013

**12-225 RÉSOLUTION NO 12-225
AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS
POUR L'EXERCICE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés permanents et saisonniers, à la brigadière et aux étudiants une augmentation salariale de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** pour l'exercice 2013.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

12,286 BUREAU MUNICIPAL – Location d'un appareil multifonction couleur

**12-226 RÉSOLUTION NO 12-226
BUREAU MUNICIPAL
LOCATION D'UN APPAREIL
MULTIFONCTION COULEUR
DE SOLUTIONS D'AFFAIRES BUROMAX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le contrat de service du photocopieur actuel du bureau municipal arrive à échéance;

- 2 Le photocopieur actuel ne peut copier, ni numériser en couleur;
- 3 Solutions d'affaires Buromax a déposé une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **LOCATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à louer de Solutions d'affaires Buromax un appareil multifonction couleur Ricoh MP C3500 (photocopieur, imprimante, numériseur, télécopieur, réseau). Le contrat de location est d'une durée de 66 mois, le tout tel que prévu à l'offre de service du 23 novembre 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (79,00 \$)**, par mois, plus les taxes applicables, pour la location de l'appareil et la somme de **UN CENT (0,01 \$)** par copie en noir et la somme de **SEPT CENTS ET CINQ CENTIÈMES (0,075 \$)** par copie en couleur, plus les taxes applicables, pour le contrat de service.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Solutions d'affaires Buromax.

12,287 ABAT-POUSSIÈRES – Contrat pour 2013 et 2014

12-227 **RÉSOLUTION NO 12-227
POUR ACHAT ET ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRES
CONTRAT À LA FIRME CALCLO INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À chaque année, la ville étend de l'abat-poussières sur les routes non pavées de la municipalité;
- 2 La firme Calclo inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville pour les années 2013 et 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Calclo inc. pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité pour les années 2013 et 2014, le tout tel que décrit aux offres de services du 7 novembre 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **VINGT-CINQ CENTS ET SIX CENTIÈMES (0,256 \$)** le litre, plus

les taxes applicables, pour l'année 2013, et un montant de **VINGT-SIX CENTS ET UN CENTIÈME (0,261 \$)** le litre, plus les taxes applicables, pour l'année 2014.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Calclo inc.

12,288 AJOURNEMENT

À 20 heures, la mairesse ajourne la session pour la tenue de la session spéciale pour l'adoption du budget.

12,289 REPRISE DE LA SESSION

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

La session reprend le 3 décembre 2012 à 20 h 21.

12,290 ENTENTE LOISIR AVEC LA VILLE DE WARWICK

12-228 **RÉSOLUTION NO 12-228**
Annulée par **ENTENTE LOISIR AVEC LA**
R 13-14 **VILLE DE WARWICK**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs résidants de la municipalité désirent participer à des activités de loisirs qui ne sont pas offertes sur le territoire de Kingsey Falls;
- 2 La Ville de Warwick offre de telles activités aux résidants de Kingsey Falls à condition qu'une entente intermunicipale soit signée;

- 3 La Ville de Warwick a modifié l'entente qui prévoit maintenant un paiement unique par la Ville de Kingsey Falls pour l'utilisation de ses infrastructures de loisirs de soccer, de tennis, de patin artistique, de baseball et de piscine, peut importe le nombre de participants;
- 4 La ville est autorisée à signer cette entente concernant les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE INTERMUNICIPALE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente pour l'année 2013 avec la Ville de Warwick à l'égard des infrastructures de loisirs mis à la disposition des résidents de Kingsey Falls pour le soccer, le tennis, le patin artistique, le baseball et la piscine.
- 2- **MODALITÉ.** La Ville de Warwick devra accepter les inscriptions des résidents de Kingsey Falls seulement si ces derniers remettent un formulaire signé par un représentant de la Ville de Kingsey Falls lors de l'inscription.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET TRENTE-HUIT CENTS (17 248,38 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée sans délai à la Ville de Warwick.

12,291 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX COURS DE NATATION DANS D'AUTRES MUNICIPALITÉS

12-229

**RÉSOLUTION NO 12-229
CONTRIBUTION AUX COURS DE NATATION
DANS D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville, aux termes de la résolution 03-259, a déterminé que les cours de natation représentent un élément de sécurité non négligeable pour la population de Kingsey Falls;
- 2 La ville n'a pas d'installation intérieure pour dispenser ces cours pendant la saison hivernale;
- 3 La ville acquitte déjà un montant pour les frais de non résidents pour certains cours de natation qui sont donnés dans les villes de Warwick, Victoriaville et Asbestos;

- 4 Il y a de modifier le montant pour tenir compte des augmentations demandées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 11-279.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution financière jusqu'à concurrence de **CINQUANTE-SIX DOLLARS (56,00 \$)** par inscription pour les frais de non résident à des cours de natation, dans les villes de Warwick, Victoriaville et Asbestos, à compter du 1^{er} janvier 2013, à l'exception des cours qui se donnent entre le 15 juin et le 15 août.

Ce montant de 56 \$ sera payé à raison d'une inscription par personne de janvier à juin inclusivement et d'une inscription par personne de septembre à décembre inclusivement.

Les cours visés aux termes de la présente résolution sont les cours de natation de niveau débutant jusqu'au niveau junior 5 inclusivement.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,292 ZONE INONDABLE – Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska

**12-230 RÉSOLUTION NO 12-230
ZONES INONDABLES DE LA RIVIÈRE
NICOLET SUD-OUEST
DEMANDE DE MODIFICATION
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
DE LA MRC D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les propriétaires situés en bordure de la rivière sur la rue Boulet et une partie de la rue des Pins ne peuvent pas faire de demande de permis en raison de la présence de la zone inondable;
- 2 La ville a mandaté la firme Les Services exp inc. pour faire une étude hydraulique et hydrologique afin de définir avec précision la limite de la zone inondable;
- 3 Les Services exp inc. ont déposé les résultats de leur étude;
- 4 Il y a lieu de demander à la MRC d'Arthabaska de procéder à la modification de son schéma d'aménagement afin d'inclure la nouvelle détermination des zones inondables de la rivière Nicolet Sud-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE MODIFICATION.** La Ville de Kingsey Falls demande à la MRC d'Arthabaska de procéder à une modification de son schéma d'aménagement afin d'inclure la détermination des zones inondables de la rivière Nicolet Sud-Ouest pour la Ville de Kingsey Falls, le tout tel que défini à l'étude préparée par la firme Les Services exp inc. datée du 14 novembre 2012.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

12,293 SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGION D'ASBESTOS – Adoption du budget pour l'année 2013

**12-231 RÉOLUTION NO 12-231
SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS
ADOPTION DU BUDGET 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans l'Entente intermunicipale entre la MRC d'Asbestos et les municipalités participantes pour la gestion du site d'enfouissement régional, il est prévu que le budget soit présenté à chacune de ces municipalités;
- 2 Les prévisions budgétaires totales de l'an 2013 pour la gestion du lieu d'enfouissement s'élèvent au montant de **soixante-dix-sept mille neuf dollars (77 009 \$)**;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **BUDGET 2013.** La Ville de Kingsey Falls approuve les prévisions budgétaires de l'an 2013 pour le Site d'enfouissement régional d'Asbestos géré par la MRC des Sources au montant de **SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF DOLLARS (77 009,00 \$)**.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC des Sources.

12,294 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Adhésion 2013

**12-232 RÉOLUTION NO 12-232
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)
CONTRIBUTION ANNUELLE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2013.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQ CENTS (2 139,05 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,295 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

12-233 RÉSOLUTION NO 12-233 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;
- 2 L'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;
- 3 L'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;
- 4 Les articles 87 et 88 de la *Loi sur les Cités et Villes* stipulent que le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la ville qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **APPROBATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls approuve les listes de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datées du 19 août 2012 et du 25 mai 2012 et d'autoriser le greffier à procéder à la destruction de ces documents.

12,296 RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION – Avis de présentation

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Luc DUVAL** qu'un **règlement concernant le droit de visite et d'inspection** sera présenté à une session ultérieure.

12,297 LE RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC. – Activité bénéfice

**12-234 RÉSOLUTION NO12-234
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE
DES BOIS-FRANCS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc. a fait une demande de contribution financière dans le cadre de sa levée de fonds;
- 2 Il y a lieu d'encourager cet organisme qui œuvre également sur le territoire de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** pour la levée de fonds organisée par le Réseau de Prévention suicide des Bois Francs inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,298 LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La liste des contribuables endettés envers la municipalité est déposée tel que le prévoit l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

12,299 AFFAIRES NOUVELLES

12,299.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Augmentation salariale pour l'exercice 2013

Les membres du conseil désirent obtenir des informations additionnelles avant d'adopter une résolution à cet effet. Ce point est donc reporté à une prochaine session.

12,299.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Nomination d'un directeur adjoint

**12-235 RÉSOLUTION NO 12-235
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 11-138, monsieur Stéphane Ouellet avait été nommé directeur adjoint du Service de sécurité incendie;
- 2 Depuis le 4 mars 2012, monsieur Ouellet occupe le poste de directeur du Service de sécurité incendie;
- 3 M. Ouellet veut se doter des services d'un directeur adjoint;
- 4 M. Gilles Dionne occupe présentement le poste de capitaine au sein du service incendie et qu'il possède les qualifications nécessaires pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme monsieur Gilles Dionne au poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Gilles Dionne et à monsieur Stéphane Ouellet, directeur du service de sécurité incendies.

12,299.3 ENTENTE LOISIR AVEC LA VILLE DE VICTORIANVILLE

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de la Ville de Victoriaville concernant l'entente loisir sans y donner suite.

12,300 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 21.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier